



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 17 juin 2020

Délibération n°08-2020-06

Point n° 8 | Tarifs d'hébergement applicables du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Exposé des motifs
<p>A la suite des déclarations ministérielles et du communiqué de presse du 28 novembre de madame la présidente du Crous, annonçant des mesures de lutte contre la précarité étudiante, la hausse tarifaire des loyers, qui devait être effective au 1^{er} septembre 2020 et qui a été adoptée par le conseil d'administration du 27 novembre 2019, est suspendue jusqu'au 31 août 2021.</p> <p>Pour rappel, la hausse des loyers votée le 27 novembre était prévue ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- logements « traditionnels » rénovés : hausse de 2 % ;- logements conventionnés : augmentation de la part loyer de 1,53 % (variation de l'indice de référence des loyers) et des charges de 2 %.
Projet de délibération
<p>Le conseil d'administration adopte les nouveaux tarifs d'hébergement applicables du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.</p>
Votants présents ou représentés :
<p>Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

Le 18 juin 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine
Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE